

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 05 février 2024

Présents :

- M RANC, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Guilhaersand-Granges ;
- Mme GAUCHER, maire de Guilhaersand-Granges,
- Mme MALLET, Mme RENAUD et Mme AUBERT pour la mairie ;
- M GIRAUD, M DROGUE, Mme FAVRE et Mme MARCELINO-MONTERO pour les représentants des parents d'élèves de la maternelle ;
- M VERGNE, M ALIBRANDO, Mme COMPTE-GERVAIS, Mme VALAYER, Mme BARRETT, Mme THOMAS pour les représentants des parents d'élèves de l'élémentaire ;
- Mme VEYRIER et Mme BOUCHET pour l'équipe enseignante de la maternelle ;
- Mme LANEUVILLE, Mme LALEVEE, Mme BOUCHY-COUTAREL, Mme WATRINET, Mme MOREL, Mme MAZABRARD, Mme LEFEVRE pour l'équipe enseignante de l'élémentaire.

Ordre du jour du conseil

Vote sur la proposition de fusion des écoles maternelle et élémentaire de Provence.

Le conseil d'école donne un avis consultatif sur cette proposition.

Interventions de M Ranc, Inspecteur

La parole est donnée à M Ranc qui explique que M AUMAGE, DASEN de l'Ardèche (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), propose une fusion entre les écoles maternelle et élémentaire de Provence. Il explique que le comptage des élèves lors de la carte scolaire se fait par groupe scolaire et non par école.

M Ranc rappelle les avantages de la fusion :

- avoir un directeur sur une structure importante pour faciliter la vie administrative en ayant notamment une décharge plus importante ;
- avoir une continuité pédagogique facilitée par des rencontres plus importantes (projet commun / décloisonnement / échange de service) ;
- au vu des effectifs en augmentation à la rentrée de septembre 2024, il sera peut-être obligatoire de mettre en place une classe de GS-CP, cette gestion sera plus facile avec une seule structure ;
- faciliter l'arrivée des nombreux élèves en maternelle en rassemblant les 7 classes du groupe scolaire ;
- M RANC indique que s'il y a fusion le groupe scolaire de Provence ne sera pas sur la liste de la carte scolaire pendant 2 ans.

M RANC souhaite rassurer les parents en indiquant :

- qu'il souhaite que les cours doubles soient faits avec des enfants d'âges voisins ;
- que les élèves en âge de la maternelle resteront dans les locaux adaptés de la maternelle.

Interventions des représentants de parents d'élèves

Les parents indiquent leurs inquiétudes :

- La répartition des élèves se fait en fonction des âges des élèves mais elle prend aussi en compte les effectifs de chaque niveau, les parents s'inquiètent de voir des découpages avec des enfants de maternelle dans la même classe que des enfants d'élémentaire qui n'ont pas les mêmes besoins ;
- ils craignent que les classes multi-âges ne puissent plus fonctionner en maternelle comme à présent, alors qu'ils sont satisfaits de ce fonctionnement plébiscité dans l'évaluation de l'école maternelle de l'année dernière ;
- après 2 ans, il y aura peut-être une fermeture de classe car environ 60 enfants (issus des classes de CM1 et CM2 à la rentrée 2024) vont partir de l'école pour passer au collège. Y aura-t-il 60 enfants en 2 ans pour combler ses départs ?
- avec une classe de GS-CP, certains CP vont rester dans les locaux de la maternelle avec les GS et les autres CP vont aller dans les locaux de l'élémentaire ;

- Les parents d'élèves précisent qu'ils ont réunis les autres parents pour voter au nom de tout le monde ;
- les parents disent qu'il est difficile, au vu des délais très courts laissés par l'administration, de réunir les autres parents pour prendre des décisions ensemble et pas seulement avec les représentants des parents d'élèves.

Interventions de la mairie

La mairie indique que :

- 50 enfants sont déjà prévus en maternelle en ne comptant que les arrivées des fratries de l'école ;
 - les deux classes en maternelle ne pourront pas absorber toutes les inscriptions à la rentrée ;
 - depuis 3 ans (depuis la fermeture d'une classe en maternelle), des enfants dépendants de l'école maternelle de Provence sont scolarisés dans les autres écoles de la ville par manque de place en maternelle (seulement 2 classes) ;
 - 130 logements sont prévus en livraison lors de l'année 2025, les enfants habitants dans ces logements seront tous scolarisés à l'école de Provence ;
 - la mairie ne veut pas revivre une fermeture de classe en élémentaire comme il y a trois ans en maternelle ;
 - les élus demandent une ouverture de classe sur le groupe scolaire, l'Inspecteur précise qu'au vu des effectifs prévus pour le moment sur la maternelle (50 enfants) une ouverture n'est pas envisageable ;
 - la mairie indique que s'il y a une classe de plus dans les locaux de la maternelle, comme une classe de GS-CP, elle ajoutera un poste d'ATSEM pour cette classe dans la mesure où il y aura des élèves d'âge maternel dans cette classe.
- le conseil municipal se réunira jeudi 8 février pour délibérer. M le DASEN donnera ensuite la décision finale.

Les deux conseils se séparent pour voter

En maternelle : 4 contre et 1 pour, 0 vote nul.

En élémentaire : 12 contre et 1 pour, 0 vote nul.

Compte-rendu rédigé par Mme BOUCHET, directrice.